

Nourredine Elkarati

Emile Durkheim, défenseur des réfugiés russes en France.

Rapport sur la situation des russes du département de la Seine

In: Genèses, 2, 1990. A la découverte du fait social. pp. 168-177.

Citer ce document / Cite this document :

Elkarati Nourredine. Emile Durkheim, défenseur des réfugiés russes en France. Rapport sur la situation des russes du département de la Seine. In: Genèses, 2, 1990. A la découverte du fait social. pp. 168-177.

doi: 10.3406/genes.1990.1039

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1990_num_2_1_1039



Émile Durkheim défenseur des réfugiés russes en France

Rapport sur la situation des Russes du département de la Seine¹

Noureddine Elkarati



- 1. Source : Archives historiques de la préfecture de police (Paris)
- 2. Cette information est signalée par Steven Lukes, Émile Durkheim, His Life and Work: a Historical and Critical Study, London, Penguin Books, 1973, p. 558

e rapport inédit que Genèses publie dans ce numéro a été écrit par Durkheim dans le cadre de la Commission spéciale chargée d'examiner la situation des étrangers résidant dans le département de la Seine, instituée par arrêté ministériel du 26 décembre 1915. Ce document touche à un aspect peu connu de l'activité militante de Durkheim pendant la Première Guerre mondiale. On connaissait son travail de propagande contre l'Allemagne, en tant que secrétaire du Comité pour le publication d'études et de documents sur la guerre (présidé par Lavisse, avec Bergson, Lanson, Seignobos, comme principaux membres). En revanche son rôle en faveur des réfugiés juifs de Russie a été rarement mentionné, bien que Trotsky ait affirmé que Durkheim avait mis à profit ses fonctions dans cette commission pour avertir les réfugiés russes que le gouvernement préparait leur expulsion². Créée à la suite de la violente campagne antisémite visant les Russes de Paris, campagne appuyée par le conseil municipal de la ville, cette commission devait, à titre consultatif, vérifier la situation militaire et la régularité du séjour des étrangers sujets des nations alliées ou en guerre contre la France. En démontrant l'inanité des arguments xénophobes développés contre les immigrés russes, Durkheim déchaîne contre lui la haine de la droite nationaliste. En mars 1916, un sénateur reprend à son compte un entrefilet paru dans un journal affirmant que « la commission comprend à côté de fonctionnaires, des Français d'une lignée étrangère comme Émile Durkheim, professeur à la Sorbonne ». Ces propos sont aussitôt unanimement condamnés par le Sénat; mais Émile Durkheim, qui vient de perdre son fils au front, en restera profondément meurtri.

Le rapport n'est pas signé individuellement par Durkheim; mais les extraits de comptes rendus des séances de la Commission que nous publions avec le rapport, prouvent à l'évidence qu'il en est bien l'auteur.

Février 1916

Le président de la Commission des étrangers à Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Ministre,

Quand, le 8 janvier dernier, nous sommes allés vous entretenir des travaux de notre Commission, nous avons eu l'honneur de vous exposer que, avant de convoquer individuellement les sujets russes résidant dans le département de la Seine, il pourrait être utile de procéder à un examen d'ensemble de la situation. Cette étude préalable nous paraissait indispensable pour que nous puissions tenir ensuite aux intéressés un langage approprié. Vous avez bien voulu nous donner toute latitude pour nous livrer à cette enquête. Nous vous demandons la permission de vous en soumettre aujourd'hui les résultats; car les faits qui sont ainsi parvenus à notre connaissance nous semblent de nature à faire apparaître la question sous un jour nouveau.

La campagne contre les étrangers de nationalité russe, et plus spécialement contre les juifs russes, qui représentent environ les 95 % de la colonie, est, en réalité, bien antérieure à la guerre. Les raisons les plus diverses étaient invoquées suivant les circonstances pour réclamer leur éloignement de la capitale. On alléguait tantôt la singularité de leurs mœurs et de leur langage, tantôt l'apparition d'une épidémie dont on leur imputait la responsabilité; tantôt même on les présentait comme des fauteurs de désordre (le bulletin municipal, séance du 3 janvier 1911). Mais avec la guerre, une nouvelle accusation fut produite contre eux à laquelle l'opinion devait naturellement se montrer très sensible. On leur reprocha de se refuser systématiquement à faire leur devoir tant envers leur patrie d'origine qu'envers le pays où ils résidaient; et comme on estimait sans doute que cette abstention coupable n'était pas simplement le fait d'individualités isolées, comme il s'en rencontre dans toute espèce de groupe mais était générale, on réclama des mesures collectives et d'ensemble qui missent fin à un état de choses qu'on jugeait scandaleux. C'est sous l'influence de ce sentiment que le conseil municipal de Paris émit le vœu qui détermina la création de notre Commission.

Nous avions le devoir de rechercher tout d'abord dans quelle mesure ce grief était fondé.

I

Dès que les hostilités devinrent menaçantes, les sociétés de Juifs émigrés adressèrent à leurs coreligionnaires un chaleureux appel où était rappelé tout ce que le Judaïsme doit à la France « Si nous ne sommes pas encore français de droit, y était-il dit, nous le sommes de cœur et d'âme et notre devoir le plus sacré est de nous mettre tout de suite à la disposition de cette grande et noble nation afin de participer à sa défense. Frères. C'est le moment de payer notre tribut de reconnaissance au pays où nous avons trouvé l'affranchissement moral et le bien être matériel. Juifs immigrés, faites votre devoir et vive la France ».

Cet appel fut entendu. Dès que les engagements volontaires furent reçus par l'autorité militaire, les Russes vinrent s'offrir en foule. D'après une note qui nous a été communiquée par le ministère de la Guerre, il y avait, au 10 décembre 1914, 3 393 russes incorporés à la Légion Etrangère. Ce chiffre, déjà très élevé par lui-même, est certainement inférieur au nombre des engagements réellement contractés. D'abord, du mois d'août au mois de décembre 1914, nombre d'engagés avaient déjà été ou tués ou réformés pour cause de blessures ou de maladies. De plus, en 1915, les engagements continuèrent bien qu'ils n'aient pas tardés à devenir moins nombreux pour des raisons qui seront exposées plus loin en évaluant à 3 500 le nombre des engagés depuis l'ouverture des hostilités, on peut donc être assuré de rester très sensiblement au-dessous

de la réalité. Encore faut-il ajouter que beaucoup de Russes, en résidence à Paris, étaient retournés en Russie pour y remplir leurs obligations militaires.

Mais nous n'avons ainsi que le nombre de ceux qui furent effectivement admis à s'engager. Pour mesurer l'importance du mouvement qui se produisit alors dans la colonie russe, il faut tenir compte de ceux qui offrirent de s'engager, mais furent refusés à l'examen médical. D'après une note parue dans le Temps du 24 août 1914 (3^e page, 2^e colonne), la proportion en fut de 57 %. On trouve aussi que plus de 6 000 russes (8 139 d'après le calcul) se proposèrent pour servir dans l'armée française. Ce chiffre représente plus du cinquième de la population russe de Paris qui est de 30 à 40 000 âmes.

Il y eut donc, au début de la guerre, un beau mouvement d'enthousiasme, parmi les russes de Paris. Et pour apprécier comme il convient tout ce qu'impliquaient d'abnégation ces engagements spontanés, il faut savoir que la majeure partie de ces engagés, surtout parmi les Juifs, étaient de pauvres ouvriers. Il y a aujourd'hui dans le quatrième arrondissement, une multitude de ménages qui se trouvent dans un état navrant de détresse parce que leur chef est à l'armée. Une personne qui les a visités pour leur apporter les secours nous disait ne pas comprendre comment ces malheureux arrivaient à vivre. Il y a sur le front 1 750 soldats israélites, d'origine étrangère, qui ont besoin d'être assistés par les comités de secours qui se sont constitués à cette fin. Parmi eux sans doute, il y a des Polonais, des Roumains, mais ce sont les Russes qui prédominent. Enfin une œuvre, récemment fondée, qui a entrepris d'élever les orphelins israélites de la guerre, quand ils sont sans ressources, a déjà recueilli une centaine d'enfants russes dont les pères ont été tués par l'ennemi.

Malheureusement, des événements déplorables se produisirent qui enrayèrent cet élan. Vous connaissez ces événements, Monsieur le Ministre, il est donc inutile que nous les racontions en détail. Il nous faut pourtant les rappeler à leur place afin de bien montrer la manière dont les faits se sont enchaînés.

Les volontaires avaient été incorporés à la Légion Etrangère. Nous nous abstiendrons avec soin de toute généralisation hâtive et injustifiée. Nous savons que, en certains endroits les Légionnaires se montrèrent satisfaits de leur sort. C'est ce qui arriva notamment à ceux qui furent envoyés au dépôt d'Orléans où le commandement bienveillant et paternel au colonel Adam de Villiers eut les meilleurs résultats. Mais il s'en faut que ce cas ait été le plus général. Certains gradés ne se rendirent aucunement compte des conditions très spéciales dans lesquelles se trouvaient ces engagés. On les traita comme des légionnaires ordinaires, peut être même plus durement. On les accusait journellement de n'avoir contracté un engagement que « pour avoir part à la gamelle ». Injures et mauvais traitements finirent par leur rendre la vie intolérable. « C'est un enfer » écrivait l'un d'eux, jeune homme très cultivé, à son père. En vain, ils sollicitèrent le droit de passer dans des régiments réguliers : leur demande fut repoussée. Cependant un état de révolte grondait qui, un jour, à la suite d'un incident vulgaire, éclata. Vingt-sept soldats russes, tout en se déclarant prêts à servir dans un régiment français, refusèrent d'obéir à leurs supérieurs afin d'attirer sur la Légion l'attention du Haut Commandement. Ils furent déférés au Conseil de guerre ; sept furent condamnés à mort et exécutés. Ils moururent bravement en criant : Vive la France. Vive l'armée. A bas la Légion.

Bien entendu, nous ne songeons pas à absoudre un acte manifestement coupable. Il n'en reste pas moins que cette scène tragique, qui eût pu être prévue et évitée, eut nécessairement pour effet de refroidir l'enthousiasme qui s'était manifesté à l'origine. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier si l'on veut juger équitablement des dispositions actuelles de la Colonie. Le Gouvernement, d'ailleurs, reconnut l'erreur commise puisque, à la suite de ces faits douloureux, il accorda aux volontaires russes le droit qu'ils réclamaient en vain depuis longtemps : ils furent autorisés à entrer dans des régiments métropolitains s'ils ne préféraient pas partir en Russie. Tous acceptèrent à l'exception de 400 environ. Malheureusement le mal était fait.

D'ailleurs, à ce grief essentiel, d'autres étaient venus se joindre chemin faisant qui ne pouvaient que renforcer l'effet du premier.

1° Il y eut très vite, parmi les engagés de nationalité russe, des réformés pour cause de blessures. Or, c'est à titre tout à fait exceptionnel, semble-t-il, que la réforme n° 1 leur a été accordée. Sur 92 réformés, qu'une société de secours a eu l'occasion d'assister, il y a, nous disait le Président, 90 réformés n° 2. Ainsi n'obtinrent la réforme n° 2 que les nommés :

GRILICHEN, 42, Bld. Rochechouart, dont la main droite est paralysée par deux balles qui ont fracassé les os et dont la jambe droite est à demi paralysée;

NAPTALOVITCH, 25, rue des Rosiers, qui a perdu un œil, l'autre est en grand danger;

TINTEROFF, 7, passage Bullourde, devenu sourd pendant une canonnade;

ELGEL, 88, rue Basfroi, blessé en pleine poitrine, anémique pour avoir perdu beaucoup de sang;

de MORGUIEVITCH, 24, rue Trousseau, qui a le pied gauche fracassé.

Nous nous bornons à ces quelques exemples : d'autres du même genre nous ont été également cités qu'il serait facile de contrôler. Nous ne croyons pas que des soldats français aussi gravement blessés, seraient traités de la même manière.

2° Sur les 92 familles des réformés dont il vient d'être question, 8 seulement reçoivent des secours de l'État sous forme d'allocation, 2 sous forme de secours de chômage. La plupart du temps, nous dit-on, les familles des volontaires russes ne sont assistées que grâce à l'inititiative privée.

On nous a signalé quelques autres inégalités de traitements sur lesquelles nous croyons inutile

Nous n'avons pu, d'ailleurs, faire nous-même une enquête sur ces doléances accessoires : les moyens nous manquaient pour cela. Nous nous bornons à les relater d'après les témoignages que nous avons reçus afin que vous ayiez en mains tous les éléments de la cause.

II

Un premier fait est donc constant : la population russe n'a pas manifesté l'indifférence collective dont elle était accusée et si l'élan des premiers jours ne s'est pas maintenu, nous en sommes en partie responsables.

Mais il ne suffisait pas d'avoir établi qu'une portion notable de la colonie a offert de partir ou est réellement partie sur le front. Il nous fallait de plus rechercher si, parmi ceux qui sont restés, il en est beaucoup qui, normalement, devraient être à l'armée.

Pour faire cette recherche, nous nous sommes servis des enquêtes que les commissaires de police firent en juillet dernier, conformément à vos instructions. Dans les 10 Districts de Paris, un peu plus de 4 000 nationaux russes, représentant la partie de la population comprise entre 19 et 43 ans furent convoqués et interrogés. Toutefois, bon nombre d'entre eux ne comparurent pas parce qu'ils étaient ou retournés en Russie ou partis soit en province soit à l'étranger, notamment en Amérique, en Espagne ou en Angleterre. D'autre part, dans le neuvième district, on se borna à dresser la liste des noms et adresses : s'il y a eu des comparutions, il n'en est pas resté de traces. Finalement, 3 108 individus seulement furent effectivement interrogés. D'après leurs réponses lis peuvent être répartis en différentes catégories, de la manière suivante :

1° Sujets en règle avec la loi militaire.

Non astreints actuellement au service en Russie (Libérés, réformés, exemptés,
non appelés, mis en sursis, etc.)
Réfugiés politiques qui n'ont pas le droit de servir
Engagés dans l'armée française, refusés et ajournés
à la révision, réformés au corps
Ensemble

1. Nous expliquons pourquoi, dans bon nombre de cas, ces réponses doivent être acceptées sans qu'un contrôle en soit possible. Il y a là une cause d'inexactitude qui, comme nous le montrerons ne peut être évitée de quelque façon qu'on s'y prenne.

2° Sujets qui ne sont pas en règle ou refusent tout service.
Déserteurs, insoumis
Refus du service en tout état de cause
Ensemble 540
3° Cas divers.
Sujets dont les intentions sont douteuses
Travaillant aux tranchées
Ensemble
4° Acceptent de s'engager dans l'armée française
(mais pas dans la Légion)

Ainsi, sur les 3 000 interrogés, il y en avait plus des deux tiers (71 %) auxquels aucun reproche ne pouvait être adressé.

C'est le cas, d'abord, de ceux qui étaient en règle avec la loi russe, parce qu'ils étaient exemptés, libérés, non encore mobilisés, etc. Il est possible qu'il y en ait parmi eux qui soient jeunes et bien portants : c'est le cas des fils uniques que la loi russe exempte absolument s'ils sont orthodoxes qu'elle classe dans le second ban de la milice (non encore appelé) s'ils sont juifs. Mais il ne saurait être question d'exercer sur eux une pression quelconque en vue de les amener à prendre du service puisque la loi de leur pays les exempte. La condition qui leur est faite chez nous ne saurait être plus dure que celle dont ils jouiraient légalement chez eux. Autrement, il faudrait montrer les mêmes exigences aux Belges et aux Anglais qui résident en France et qui seraient mobilisables d'après notre loi de recrutement tout en étant exemptés d'après la leur.

La même attitude s'impose envers les réfugiés politiques <u>qui</u> n'ont même <u>pas le droit de</u> <u>servir dans l'armée russe</u> puisque leur patrie leur a retiré l'honneur de porter les armes, nous ne saurions leur en faire un devoir. Aussi bien, certains d'entre eux s'étant présentés en Russie pour s'y acquitter de leurs obligations militaires, furent incarcérés, quelques-uns même envoyés en Sibérie.

Enfin 795 individus ou étaient incorporés dans l'armée française et avaient par conséquent, été convoqués indûment, ou avaient été soit réformés au corps, soit refusés ou, tout au moins, ajournés à l'examen médical. A eux également aucun appel ne saurait être adressé puisqu'ils ont fait tout leur devoir².

En définitive des représentations ne pourraient être faites qu'aux 418 russes qui, pour des raisons diverses (souvent raisons de santé ou de charges domestiques) ont refusé de prendre du service tant en Russie qu'en France. On y pourrait joindre les 124 insoumis ou déserteurs bien que beaucoup d'entre eux, suivant toute vraisemblance, doivent être des réfugiés politiques. Si l'on y ajoute également les 147 [ILLISIBLE] dont les réponses évasives ne sont vraisemblablement que des échappatoires qui dissimulent mal leur intention de ne rien faire, on arrive à un total de 687 individus qui représentent le chiffre maximum de combattants qui pourraient être récupérés sur la colonie russe de Paris.

Mais ce maximum est tout théorique. A supposer que tous, convaincus par les observations qui leur seraient faites, se présenteraient à l'engagement, le déchet, à l'examen médical, serait considérable. Il fut de 57 % en août 1914. Il est peu probable qu'il soit plus faible, car c'est l'élite de la population qui s'est engagée la première. Admettons qu'il soit de 50 %, de 40 % même, cela ferait en tout 343 ou, au plus 413 nouveaux soldats qui viendraient, dans quelques mois, soit sur notre front, soit sur le front russe.

En réalité, il n'y en aurait qu'un nombre infime ou pas du tout. Car si, au mois de juillet, il n'y en eut que 100 qui se déclarèrent, non sans réserve ni réticence, prêts à s'engager et cela bien que le langage qui leur fut tenu à ce moment ait été parfois comminatoire, combien y en

2. Sauf peut-être aux ajournés qui pourraient [ILLISIBLE]

aurait-il aujourd'hui que la colonie russe est diminuée par les départs multipliés que toutes ces mesures ont provoqués, aujourd'hui qu'elle a perdu ses meilleurs éléments par les engagements autorisés, aujourd'hui enfin que l'ardeur à s'engager est tombée pour des raisons que nous avons exposées;

III

Lorsque nous avons eu l'honneur d'être reçus par vous Monsieur le Ministre, l'un de nous appela votre attention sur les graves inconvénients qu'avaient eus les convocations de juillet 1915 et l'enquête à laquelle avaient procédé les commissaires de Police. Ces mesures avaient déterminé dans la population russe une véritable panique. Des milliers de réfugiés étaient partis en toute hâte vers l'Amérique ou l'Espagne; là ils avaient été recueillis par les amis de l'Allemagne, présentés partout comme un témoignage vivant de l'antisémitisme français. « L'exil en France, écrivait le journal Die Warhat de New York (14 juillet 1915) est une nouvelle page de l'histoire tragique de l'émigration juive. Les premiers témoins vivants sont arrivés hier avec le Rochambeau; les 160 juifs débarqués ont été tous expulsés par la glorieuse République... Il nous ont dit que près de 10 000 ont quitté Paris pour l'Espagne ou pour l'Amérique... La police française agit sur l'instigation de l'ambassade russe en posant aux Juifs l'ultimatum de quitter le pays ou de s'engager ». Nous vous exprimons la crainte que les convocations auxquelles la Commission était chargée de procéder n'eussent le même effet.

Les faits ont justifié nos appréhensions. Dès que la création de la Commission fut connue, un nouvel émoi se produisit dans les milieux russes. Les départs recommencèrent. Un article parut dans le Judische ArbeiterKorrespondenz de la Haye dont le titre dit l'esprit : Die New Antisemitische Hetze in Paris (la nouvelle persécution antisémite à Paris, décembre 1915). Des lettres arrivaient d'Amérique qui invitaient les Juifs de Paris à partir pour fuir cette persécution nouvelle. Nous avons réussi, non sans peine, à calmer cette émotion. Nous avons pu faire savoir aux intéressés que les attributions de la Commission, créée par vous, étaient déterminées par les termes mêmes de la réponse que vous avez adressée à M. le député MONTET, le 1^{er} juillet 1915. En dépit des commentaires d'une presse qui s'est appliquée à entretenir une inquiétude manifestement contraire aux intérêts du pays, nous avons fini par obtenir qu'on nous fît un peu confiance. Mais, à l'étranger l'effet est produit et, pour l'enrayer, il faudra plus que des paroles.

Or les circonstances sont aussi défavorables que possible. La société américaine est vivement surexcitée par tout ce qui concerne la question juive. Cette surexcitation est due, en partie, aux événements qui se sont produits pendant la retraite russe au cours de l'été dernier et ce qu'il est inutile de rappeler ici. Le vœu adressé récemment par le Sénat américain au Président WILSON, les termes dans lesquels ce vœu a été formulé, la réponse du Président, l'institution d'une journée juive sont autant de manifestations éclatantes de cet état d'esprit. Aussi l'Allemagne fait-elle une campagne active et ardente pour se concilier les sympathies américaines en annonçant qu'elle est bien décidée à défendre, aux congrès de la paix, les droits des Juifs; elle profite des attaques auxquelles se livre une partie de notre presse pour présenter la France comme ralliée à la politique des programmes. Et tout cela se passe à un moment où elle négocie un emprunt aux États-Unis et où nous, de notre côté, nous nous préparons a en faire autant. Tout ce qui pourra avoir pour objet, ne fût-ce qu'en apparence, de molester les Juifs russes ne pourra que lui frayer les voies et nous rendre à nous le succès plus difficile.

Dans ces conditions, il y a tout lieu de penser que la convocation, devant notre Commission, des Russes domiciliés à Paris, la pression, même toute morale et paternelle, qui serait exercée sur eux seraient inévitablement interprétée à l'étranger dans un sens contraire aux intérêts français. Les raisons ne manqueraient pas pour justifier, d'une manière au moins spécieuse, cette interprétation. On dirait que la France viole insidieusement le droit d'asile; que l'alternative en face de laquelle elle paraît placer les réfugiés politiques et les réfugiés religieux n'est qu'un leurre puisque ni les uns ni les autres n'ont la liberté du choix; car ils ne peuvent rentrer en Russie qu'en s'exposant, les uns d'être incarcérés, les autres à subir de nouvelles persécutions. Le fait même que les mesures dont il s'agit ont été réclamées par un parti notoirement antisémite suffira à leur donner un caractère qu'aucune explication ultérieure ne pourra ensuite leur retirer.

L'an mil neuf eent soige et le truit jouvier La Commission spéciale chaque d'examiner la situation des Etrangers révidant dans le déportement de la Seine, instituie par l'Arrêl de Monte de la Ministre de l'Intérieur en date du 26 déambre 1915, l'est réunis à la Prépeteire de Police Jous la Présidence de monsieur Brolet, Conseiller d'Etat, Président:

Utaient présents;

M. Busson Billault, ancien batonnier de l'ordre des avoiets;

M. Busson Billault, ancien batonnier de l'ordre des avoiets;

M. Burtheim, professeur à la Sorbonne;

M. Burtheim, professeur à la Sorbonne;

"M. Swithern agant fait remain :

gner gre la Commission he prevait examiner les eas posticulières, avant de s'être sendu l'ornple de l'ensemble de la seluction, afin de comaître aussi Completiment que possible l'histoire de celle gnestion desticate, M le sirinstre descore qu'elle cevait topte latitude loue provide coinsi. Peut être ineme les resultate de celle enquête sensient ils de nature. à colmer souverent service des principeenne.

Ence qui concerne les sluptes selle: mands, M le Ministre déclare suit avait presente les sluptes selle: mands, M le Ministre déclare suit avait presente les sleens au des presents de sépar précédent ment des de presents de sépar précédent ment se

La Composition de chacune des Sous Commissions,

La première Comprendra M M. Durbheim,
Vice-Président, Renard Pressard et Dubeau

Elle doccupera spécialement des Italiens et des
Russes, aussités que M. le Vice-Président

DerWheim aura procéde à une enquête géné:

- rale du la situation de ces Etrangers.

Extraits des comptes rendus de la Commission spéciale chargée d'examiner la situation des étrangers du département de la Seine, séances

M Dier Wherm Commence abordson expose: Four pouvoir déterminer le langage qui devra être Senu aux Russes qui descent être couragnes, il est necessaire que la Commission sache com: ment la question, qui les concerne, Sist poses, et quelle est l'importance de l'éfait qu'ils ont fait pour cooperer à la guerre. Des 1911, une forte desadans a climinar de Paris la Coloine Russe, qui est presque en totalité une Colome prive, de manifesta dans le Consail municipal. On invogneit d'autres raisons que colles qui sont données aujourd'hmi : absence d'hygiene, différence d'idées et de moursete... Depris la guerre, ce sont d'autres molifs, qui Sout allegnes. Lependant, pendant les dix on ouze premiers mois des hostilités, la compagne Sarieta. Elle ne reprit qu'au mais de puillet 1915. Ace morrent, le Ministre de l'Interseur décida que les Resses, en âge

Toulefors the mointenant, in Bur Wheir a liquale derry difficultés, dont l'une un moins pour wrait the insurmentable . It it has present wend. minible que la Commission établisse des listes nominatives des vigets rus es, avec, en regardas chaga morn, la situation militaire de l'intercose person rellement, il refuserait de participer à un banil qui exentuellement, pourroit avoir pour effet de dignaler les insoumis au Jouvernement Kusse : que, down des conditions déterminées, celle enguête doire être faite, c'est ce qui n'est pas en question, mais il appartien des abre aux autorités compétentes de la faire, et non à la Commission. - 2º L'objet principal de la Commission est d'établir la di - Tuations militaire des lucres résidant à Paris : or cette détermination paraît à peu pres impossible; la plu part des inembres de la Colonie russe sont des refugies politiques ou religieux; les uns et les autre ne persent pasaroir de prèces régulières, à de rares exceptions pres.

Enfin, quand on saura que, par amour de la France, par reconnaissance pour l'hospitalité reçue, plus de 8 000 russes se sont, au début de la guerre, spontanément offerts pour la défendre, que beaucoup d'entre eux sont morts pour nous – car c'est bien pour nous qu'ils se sont engagés – notre pays ne peut manquer de se voir accusé d'ingratitude.

Ces très graves inconvénients ne sauraient évidemment être compensés par les maigres et incertains avantages qui pourraient résulter de quelques engagements nouveaux, d'ailleurs problématiques, en tout cas, très peu nombreux. Il ne semble donc pas que, en examinant la question d'un point de vue purement français, on puisse hésiter sur la solution. Sans doute, il est naturel que les femmes et les mères de mobilisés témoignent quelque émotion en voyant de jeunes hommes, appartenant à une nation alliée, libres de toute obligation utilitaire. Mais c'est qu'elles ignorent les nombreuses exemptions ou sursis qu'admet la loi russe (sauf pour les classes 1916, 1917 et 1918 mobilisées par anticipation): en vertu de ces dispenses de toute sorte, nombre de ces jeunes gens, quoique bien portants, sont parfaitement en règle avec l'autorité militaire de leurs pays. De plus comme nous en avons fait la remarque, les Russes ne sont pas seuls dans ce cas : pourquoi seraient-ils les seuls à être tracassés ? D'ailleurs, tous les interrogatoires et toutes les exhortations du monde ne sauraient remédier à la situation, à moins d'être complétés par des sanctions coercitives dont l'idée est écartée.

Aux considérations qui précèdent et dont la gravité ne vous échappera pas, Monsieur le Ministre, permettez-nous d'ajouter les deux remarques subsidiaires qui suivent.

Tout d'abord, quand nous avons eu entre les mains les états qui furent dressés par les commissaires de police après les comparutions de juillet, nous n'avons pu comprendre en quoi la tâche qui nous était demandée se distinguait de celle qu'ils ont remplie. Ils ont fait comparaître tous les Russes de 19 à 42 ans, les ont interrogés sur leur situation militaire et sur leurs dispositions à servir dans l'une ou dans l'autre armée. Les réponses ont été consignées par écrit en regard du nom de chaque individu convoqué. Nous voyons mal ce qu'il nous serait possible de faire de plus et quelle utilité il peut y avoir en tout état le cause, à ce que nous recommencions le travail.

En second lieu, nous devons vous faire remarquer que ce travail, de quelque manière qu'il soit conduit, ne pourra jamais donner que des résultats grossièrement approximatifs. En effet, un grand nombre de Russes habitant à Paris sont dans l'impossibilité absolue d'établir régulièrement leur situation militaire: ils manquent pour cela des pièces nécessaires. C'est évident, d'abord, des réfugiés politiques; car, en Russie, quiconque est arrêté, déporté administrativement ou simplement recherché par la police, se voit, à la première descente de police, dépouillé de toutes ses pièces d'identité. Elles sont saisies. Quant aux réfugiés religieux, ils en sont également dépourvus pour la plupart, parce qu'ils ont dû quitter la Russie hâtivement ou clandestinement. D'autre part, le Consulat de Russie refuse, du moins refusait jusqu'à ces derniers temps, de s'occuper en quelque manière que ce soit, des sujets russes dont les papiers n'étaient pas en règle. Nous serions donc très souvent obligés d'accepter les réponses qui nous seraient faites, sans qu'il nous soit possible de les soumettre à aucun contrôle. C'est ce qu'on fait les commissaires de police et nous ne pourrions que suivre leur exemple.

IV

En résumé, contrairement à ce qui a été allégué, la colonie russe prise dans son ensemble, a fait son devoir. La France peut être fière des sentiments de reconnaissance qu'elle a inspirés à ses hôtes. Sans doute, il peut y avoir, il y a certainement dans cette population de 30 à 40 000 âmes, des éléments médiocres sur qui les sentiments élevés et généreux n'ont pas de prise. Mais nous avons vu qu'ils ne sont pas nombreux. En tout cas, leur conduite relève de l'opinion, de la conscience morale, non de l'action des pouvoirs publics. Nous n'avons pu cacher d'ailleurs de graves erreurs qui peuvent leur servir partiellement d'excuses. En essayant d'exercer sur eux une pression morale quelle qu'elle puisse être, nous nous exposons à des soupçons et à des accusations auxquels il serait facile de donner une apparence de fondement et qui ne pourraient servir que la cause de nos ennemis. Nous risquerions de perdre des sympathies qui ont pour

nous un tout autre prix que les quelques unités nouvelles dont nous pourrions enrichir notre

Tels sont, Monsieur le Ministre, les faits très graves que nous prenons la liberté de soumettre à votre haute attention. Nous ne pouvons nous défendre de l'impression que si les représentants de Paris les avaient connus dans leur intégralité, leur opinion eût été différente. C'est pourquoi nous avons jugé qu'il y avait lieu de les porter, sans plus attendre, à votre connaissance.

Nous n'entendons pas, d'ailleurs, soutenir qu'il n'y avait rien d'utile à faire.

1° Beaucoup de russes qui, pour des raisons de famille ou de santé (car l'état sanitaire de cette population laisse à désirer) ne sont pas disposés à prendre du service actif, pourraient être très utilement employés comme tailleurs, comme ouvriers dans les usines de guerre, etc. On nous assure qu'un appel dans ce sens aurait toutes chances d'être entendu.

2° Si l'on veut provoquer de nouveaux engagements, le seul moyen serait que le gouvernement russe consentît l'amnistie aux réfugiés politiques. Une telle mesure aurait bien des chances de déterminer un beau mouvement national.

3° Nous reconnaissons, d'ailleurs, que les considérations qui précèdent ne s'appliquent pas identiquement aux jeunes gens qui, nés en France de parents russes, auraient répudié, à leur majorité, la nationalité française. Cette situation est très spéciale, mais il ne nous appartient pas d'examiner les questions très complexes qu'elle soulève et qui ne se rapporte pas aux seuls Russes. Nous ignorons d'ailleurs, si, dans la population russe, il existe un grand nombre de jeunes gens qui sont dans ce cas.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter, Monsieur le Ministre, que si nos explications vous paraissaient appeler des précisions complémentaires, nous nous tenons à votre entière disposition pour aller vous les présenter et nous entretenir avec vous de la question. Mais si, contrairement à notre espérance, les faits que nous vous avons exposés ne vous paraissaient pas convaincants, nous vous demandons la permission de vous soumettre une dernière proposition. Nous croyons avoir, en tout cas, établi que la question a un aspect international. Elle intéresse donc directement la Commission des affaires étrangères. N'y aurait-il pas lieu de prendre son avis?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Le Conseiller d'État, Président de la Commission,